

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 SEPTEMBRE 2021

RESULTAT DES VOTES

QUORUM REUNI SUR PREMIERE CONVOCATION

QUORUM	AGO (20 %)	AGE (25 %)
Nombre total d'actions composant le capital social	49 126 902	49 126 902
Nombre d'actions auto-détenues sans droit de vote	20 687	20 687
Autres actions sans droit de vote	-	-
Nombre d'actions ayant droit de vote participant au quorum	49 106 215	49 106 215
Nombre d'actions présentes ou représentées – Quorum atteint	31 804 182 soit 64,77 %	31 805 956 soit 64,77 %

RESULTATS DES VOTES

Résolution	Objet	Vote (en % des suffrages exprimés)		
		Pour	Contre	Abstention
1 (AGE)	Approbation de l'apport en nature par la Caisse des dépôts et consignations de 371.402 actions de la Société du Parc du Futuroscope au profit de la Société, de l'évaluation de l'apport et de la rémunération de l'apport	99,852%	0,148%	0,010%
2 (AGE)	Augmentation de capital de la Société d'un montant total de 20.000.000 euros, par émission de 1.237.180 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 euro chacune, en rémunération de l'apport par la Caisse des dépôts et consignations de 371.402 actions de la Société du Parc du Futuroscope au profit de la Société	99,852%	0,148%	0,010%
3 (AGE)	Constatation de la réalisation définitive de l'apport par la Caisse des dépôts et consignations de 371.402 actions de la Société du Parc du Futuroscope au profit de la Société et de l'augmentation de capital de la Société en résultant	99,852%	0,148%	0,010%
4 (AGE)	Modification de l'article 6 des statuts de la Société en conséquence de la réalisation définitive de l'apport par la Caisse des dépôts et consignations de 371.402 actions de la Société du Parc du Futuroscope au profit de la Société et de l'augmentation de capital de la Société en résultant	99,852%	0,148%	0,010%
5 (AGE)	Modification de l'article 8.5 des statuts de la Société en vue de l'abaissement du seuil statutaire de déclaration des franchissements de seuil de participation et pour mise en conformité avec la réglementation en vigueur	90,004%	9,996%	0,000%
6 (AGE)	Modification de l'article 9 des statuts de la Société à l'effet de désigner l'organe compétent pour la désignation des administrateurs représentant les salariés	99,955%	0,045%	0,000%
7 (AGO)	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales liées aux résolutions adoptées	99,959%	0,041%	0,000%

N.B. La CDC, en tant qu'apporteuse des titres du Futuroscope, n'a pas pris part au vote des résolutions 1 à 4, conformément à la réglementation applicable